

## NOS MISSIONS

La communauté internationale doit faire face à de nouveaux défis. L'ASBL SOCOMED apporte son accompagnement dans la recherche de solutions pérennes.

- Mettre en œuvre et développer un **ensemble de missions de solidarité** dans des pays dépourvus d'infrastructures sanitaires solides et/ou dévastés par la guerre. Après s'être investie plusieurs années en Amérique latine (Colombie, Bolivie, etc.), l'ASBL concentre actuellement ses missions sur le continent africain.
- Favoriser la **formation médicale et médico-technique** des acteurs de la santé en charge des patients et de leur famille.
- **Accompagner et alimenter la réflexion** ayant trait à la consolidation des systèmes de santé dans les pays soutenus.

### NOTRE ENGAGEMENT EN QUELQUES PROJETS...

- **Mission COTONAM Santé au Bénin**  
Redynamisation et développement des secteurs d'activités ORL et de Cardiologie.
- **Mission Kinamur à Kinshasa**  
À travers la mise en place d'un volet formatif, de partage d'expériences et d'un accompagnement intellectuel.
- **Missions solidaires au Cameroun et au Liban**

© CHU UCL NAMUR | E.R. : B. Libert, Direction générale | Av. Dr G. Thérasse, 1 - 5530 Yvoir | BE 0641733885 - RPM Namur

12/2022 | com-219-01

+ D'INFOS



## VOUS SOUHAITEZ PLUS D'INFORMATIONS?

N'hésitez pas à nous contacter !



**SOCOMED**  
SOLIDARITÉ & COOPÉRATION  
MÉDICALE  
CHU UCL NAMUR

Secrétariat de l'ASBL SOCOMED

✉ [socomed@chuuclnamur.uclouvain.be](mailto:socomed@chuuclnamur.uclouvain.be)

Avenue Dr G. Thérasse, 1  
B-5530 Yvoir (Belgique)



**SOCOMED**  
SOLIDARITÉ & COOPÉRATION  
MÉDICALE  
CHU UCL NAMUR

Solidarité  
et Coopération Médicale  
internationale



[chuuclnamur.be](http://chuuclnamur.be)



**CHU**  
UCL  
NAMUR



**CHU**  
UCL  
NAMUR

Action à la Maternité  
du dispensaire Notre-Dame  
du Perpétuel Secours  
à Lubumbashi



## Pourquoi est-il important de soutenir l'ASBL Socomed ?

Pour permettre la promotion de la médecine tant préventive que curative, la formation des acteurs de la santé en charge des patients et de leur famille et le partage d'expertise en vue de développer largement l'accès de la communauté internationale à des soins de qualité.

## COMMENT FAIRE UN DON ?

Il existe plusieurs manières d'effectuer votre don.

1

En versant un **don** sur le compte de l'ASBL SOCOMED.

BE68 7965 2031 4634  
BIC

2

En effectuant un **ordre permanent** sur le compte de l'ASBL SOCOMED via votre organisme financier. Précisez en communication : « Soutien à la coopération médicale » ou « Soutien au projet Cotonam » ou « Soutien au projet Kinamur » ou « Soutien au projet Lubumnam ».

BE68 7965 2031 4634  
BIC

Tous les dons qui atteignent un montant cumulé de 40€ ou plus sur une année civile sont déductibles fiscalement en Belgique (dans la limite des 10% de vos revenus nets - article 145/33 du Code sur l'Impôt sur les Revenus) et donnent droit à une réduction d'impôt correspondant à 45% du montant total donné. L'ASBL SOCOMED vous délivrera une attestation fiscale dans le courant du premier trimestre qui suit l'année civile concernée.

## VOUS POUVEZ AUSSI SOUTENIR L'ASBL SOCOMED EN FAISANT UN LEGS

En décidant de léguer tout ou une partie de votre patrimoine à l'ASBL SOCOMED.

- Vous organisez sereinement votre succession,
- Vous orientez librement votre legs ;
- Vous vous assurez que vos souhaits seront respectés,
- Vous contribuez au renforcement d'une solidarité et d'une coopération médicales dans les pays en voie de développement.

### COMMENT FAIRE ?

- Prenez rendez-vous avec votre notaire pour adapter votre testament et prévoyez un **LEGS** au profit de l'ASBL SOCOMED. Votre testament doit désigner clairement « **l'ASBL SOCOMED** » comme bénéficiaire.
- Si vous le souhaitez, vous pouvez affecter votre don à un **projet de votre choix**. N'oubliez pas de le stipuler précisément dans votre testament le cas échéant.
- N'hésitez pas à **prendre contact avec nous** pour discuter du projet de coopération/développement que vous souhaiteriez soutenir.